

## **Préface**

**Par M. Mourad Medelci**

**Président du Conseil constitutionnel**

« *La Revue du Conseil Constitutionnel* » est une tribune scientifique spécialisée et un espace privilégié destiné à faire connaître la jurisprudence du Conseil constitutionnel et son expérience en matière de contrôle de constitutionnalité, à accompagner l'évolution de la pensée constitutionnelle dans le monde et à s'ouvrir sur les expériences des autres pays dans le domaine de la protection des droits et libertés.

Ce numéro comporte des articles et des études dignes d'intérêt de professeurs algériens et étrangers émérites sur des thèmes importants en droit constitutionnel, alliant la pratique à la théorie et en rapport avec la démocratie et les droits de l'homme. Il comprend en outre, la synthèse de quelques avis et décisions rendus par le Conseil constitutionnel.

La première partie intitulée « études » comprend une lecture du professeur Amar Abbas sur les « étapes importantes de l'évolution des constitutions algériennes » depuis la Constitution de 1963 jusqu'à la dernière révision constitutionnelle de novembre 2008 ; étapes qui sont venues accompagner et encadrer la transformation démocratique en Algérie.

La deuxième étude porte sur « La protection des droits fondamentaux de la femme dans la législation algérienne » du professeur Khaled Hassani. Dans cet article, l'auteur met en exergue les efforts importants consentis par notre pays dans ce domaine, comme en témoignent l'adhésion de l'Algérie aux différentes conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme et l'adaptation de son système juridique interne à ces conventions et son engagement à les mettre en œuvre.

La troisième recherche est une étude comparative réalisée par le Prof. Aliane Bouziane sur le thème de la Question prioritaire de Constitutionnalité relative à la possibilité d'étendre la saisine au citoyen. L'auteur fait la lumière sur un sujet d'actualité qui fait l'objet d'un débat doctrinal et académique.

## *Préface*

---

La quatrième recherche est celle du Prof. Souhila Boukhmis. Elle fait une lecture de l'expérience du garant des droits en France. Il s'agit, selon l'auteur, d'une forme évoluée du médiateur de la République et dont l'action est considérée comme étant efficace dans la suppression des obstacles qui se dressent devant le citoyen pour accéder aux services publics de l'Etat.

La partie relative aux « colloques du Conseil constitutionnel » comprend les interventions présentées lors des deux journées d'études organisées par le Conseil constitutionnel respectivement sur « La démocratie par le droit » et « L'extension de la saisine du Conseil constitutionnel ».

Le premier thème comporte une analyse approfondie des différents aspects de la relation entre la démocratie et le droit, tel qu'elle ressort de l'intervention, à caractère général, du Prof. Serge Regourd. La deuxième intervention développée par le Professeur André Cabanis, est plus particulière dans la mesure où elle examine la relation entre la démocratie et le droit constitutionnel. Les deux intervenants sont chercheurs émérites à l'Université de Toulouse 1.

Sur le même thème, le Prof. Mohamed Bousoltane a exposé la relation entre « la démocratie et le droit international », posant le problème de la légalité de l'intervention étrangère au nom de l'instauration ou de la protection de la démocratie, et la menace qu'elle constitue pour la souveraineté nationale.

Par ailleurs, le prof. Messaoud Chihoub a fait une lecture des lois organiques sur les partis politiques et le régime électoral. La révision de ces deux textes qui s'inscrit dans le cadre des réformes politiques initiées par le Président de la République, Monsieur Abdelaziz Bouteflika, et annoncées dans son discours à la Nation, en avril 2011, vise à approfondir le processus démocratique en Algérie.

En ce qui concerne la deuxième journée d'études, celle-ci a vu la participation de deux éminents chercheurs, en l'occurrence, le Dr. Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel français et le Prof. Ahmed Mahiou, directeur de recherches émérites au CNRS-Paris. Le premier a présenté l'expérience française sur la « Question Prioritaire de Constitutionnalité », en tant que mécanisme de recours pour

## *Préface*

---

inconstitutionnalité, étendu aux citoyens en vertu de la révision de la Constitution française de 2008.

Le second a traité de la question de l'extension de la saisine du Conseil constitutionnel aux parlementaires, se basant essentiellement sur l'expérience française et mettant en exergue ses objectifs, ses procédures ainsi que ses implications politiques et juridiques.

Dans la partie consacrée à la « jurisprudence du Conseil constitutionnel », sont publiés les résumés des dispositions législatives déclarées par le Conseil constitutionnel non conformes à la Constitution, ainsi que les motifs et principes constitutionnels sur lesquels l'institution a fondé sa jurisprudence.

Dans le but de faire connaître la recherche académique algérienne et encourager les chercheurs en valorisant leurs efforts, nous lisons dans la partie consacrée à la « revue des ouvrages et thèses universitaires », le résumé d'une thèse de doctorat d'Etat de Fatima Bensenoussi, de la faculté de droit d'Alger, sur le contentieux électoral en Algérie et le rôle du Conseil constitutionnel dans le contrôle des opérations électorales.

A la lumière de ce qui précède, il ressort que le présent numéro de la revue du Conseil constitutionnel comporte une matière scientifique riche et variée et des articles de qualité présentés par d'éminents professeurs sur des sujets de droit public, droit international et droit constitutionnel.

Ainsi, cette publication constitue, malgré son jeune âge, une référence scientifique utile. Elle se distingue par son contenu riche et varié, son espace ouvert sur des sujets importants, des expériences multiples et des questions nouvelles en matière de droit et de contrôle de constitutionnalité.

Enfin, nous réitérons notre appel aux spécialistes, aux universitaires, aux chercheurs, ainsi qu'aux membres et aux juges des Cours et Conseils constitutionnels en Algérie et à l'étranger pour leur offrir cet espace privilégié de publication, que nous voulons une tribune pour la pensée scientifique et l'analyse objective. L'objectif étant de créer un cadre pour l'interaction des idées et l'échange d'expériences et pour une participation active à l'enrichissement de la pensée juridique, la diffusion de la culture constitutionnelle et la promotion de la démocratie et des droits et libertés.

\*\*\*

*Revue Du Conseil Constitutionnel N°2 – 2013*